

Liste de contrôle 2

Évaluation de base d'un bien du patrimoine mondial

Cette liste de contrôle comprend un aperçu des informations et des données pertinentes pour l'évaluation de base, en préparation d'une évaluation d'impact concernant une installation d'énergie renouvelable à l'intérieur ou à proximité d'un bien du patrimoine mondial.

En fonction des caractéristiques spécifiques d'un bien, les informations pertinentes pour une évaluation de base peuvent être liées aux éléments suivants :

- Paysage et topographie :
 - typologie et conception du paysage,
 - topographie,
 - géomorphologie,
 - biographie du paysage,
 - modélisation du paysage,
 - études d'environnement,
 - vues et panoramas,
 - schémas saisonniers du paysage,
 - écologie du paysage ;
- Sol et géologie :
 - géomorphologie,
 - caractéristiques géologiques,
 - qualité du sol, y compris les schémas d'érosion et les niveaux d'acidité ;
- Eau :
 - qualité de l'eau et quantité d'eau,
 - géomorphologie fluviale,
 - caractéristiques hydrologiques,
 - modèles fluviaux saisonniers ;
- Air :
 - qualité de l'air,
 - facteurs climatiques,
 - facteurs atmosphériques ;
- Climat et changement climatique ;
- Flore et faune, biodiversité :
 - habitats,
 - espèces,
 - sites d'intérêt particulier/d'importance pour les espèces dans leur cycle de vie ou au cours de la saison,
 - interdépendances ;
- Patrimoine matériel et immatériel :
 - patrimoine bâti,
 - bâtiments et monuments, y compris le patrimoine traditionnel et vernaculaire,
 - sites archéologiques (y compris terrestres et sous-marins),
 - pratiques traditionnelles,
 - associations et significations,
 - croyances spirituelles,
 - systèmes de connaissances traditionnelles ;
- Utilisation du bien :
 - utilisation des terres et des paysages (dans le passé et aujourd'hui),
 - services écosystémiques,

- utilisation des ressources,
- accès (y compris les itinéraires, les connexions, les chemins rituels, mais aussi les lignes de visée),
- utilisation récréative, y compris le tourisme ;
- Systèmes de gestion ;
- Bruit ;
- Population et démographie.

En outre, dans le contexte des projets d'énergie renouvelable, les données et informations concernant les éléments suivants sont particulièrement pertinentes :

- a) état de conservation du bien :
 - études documentaires sur la valeur universelle exceptionnelle, les attributs et les autres valeurs ;
 - décisions du Comité du patrimoine mondial ;
 - rapports sur l'état de conservation (par les États parties et le Secrétariat) ;
 - résultat des visites sur place pour évaluer l'état de conservation actuel, soit par les gestionnaires du site, soit par les autorités nationales compétentes, soit par le Centre du patrimoine mondial/les organisations consultatives ;
- b) données et informations environnementales :
 - études environnementales de référence ;
 - cartographie biologique ;
 - cartographie des habitats ;
 - études hydrodynamiques ;
 - études des paysages ;
 - biographies des paysages ;
 - mesure des services écosystémiques ;
 - évaluation de la santé des sols ;
 - évaluation de la qualité de l'eau ;
- c) données et informations socioculturelles :
 - cartographie des éléments et processus culturels matériels et immatériels ;
 - cartographie et études du patrimoine culturel ;
 - études ethnographiques ;
 - création d'un état des lieux visuel ;
 - identification des principaux points de vue et panoramas ;
 - collecte de données relatives à la culture dans le cadre des activités de participation, de consultation et de mobilisation (y compris des entretiens avec les détenteurs de droits et les communautés locales) ;
 - études sur le tourisme culturel et statistiques sur les visiteurs ;
- d) données et informations économiques :
 - analyse économique du projet d'énergie renouvelable proposé (y compris l'analyse coûts-avantages) ;
 - évaluation des terres, en particulier en ce qui concerne les zones à vocation agricole ;

études économiques liées au tourisme.